AR Prefecture
017-211703608-20261126-15_20_11_2026-DE
Reçu le 26/11/2026

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE MARITIME

MAIRIE DE
SAINTE-MARIE-DE-RÉ

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 20 novembre 2026, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré s'est réuni, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), après convocation légale de Monsieur MUSSILLIER Franck, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 21

ÉTAIENT PRÉSENTS : BOUYER Frédéric, CASTELEIN Jean-Luc, CHEVASSU Jean, CHIARELLI Isabelle, CHOUTEAU Jean-Luc, DELAFOND Philippe, DROIN Liliane, FOURMY MOUET Nadège, FRADET Sébastien, GEFFARD Stéphane, GUYON Didier, HERRERA Danielle, HUMBERT Jean-Luc, LAULANET Philippe, LOPEZ Laurence, MOCEK Charlotte, MOULIN Marie-Antoinette, MUSSILLIER Franck, NEVIERE Estelle, PAVARD Blanche, POULET Michel.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET AYANT DONNÉ POUVOIR : LASSAGNE Romain, SIRJEAN Héloïse ayant donné respectivement pouvoir à MUSSILLIER Franck, CHEVASSU Jean.

Monsieur MUSSILLIER Franck, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Désignation de secrétaire de séance :
Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. M CASTELEIN Jean-Luc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

****
*

15 – MOTION RELATIVE AU BUREAU DE POSTE DE SAINTE-MARIE-DE-RE, DEPOSEE PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DU GROUPE MINORITAIRE « AMBITION SAINTE MARIE »

Depuis plusieurs mois, les fermetures fréquentes et la diminution des horaires d'ouverture du bureau de La Poste de Sainte Marie suscitent une inquiétude grandissante des Maritais quant à l'avenir de la présence postale dans notre village.

La fermeture constatée des bureaux de La Poste dans les communes du Nord de l'Ile de Ré, illustration d'un désengagement continu de la présence postale dans les territoires, ajoute à cette inquiétude.

Celle-ci est légitime, car au-delà d'une diminution de l'activité courrier qui peut justifier des réorganisations, la baisse, voire la suppression du service postal, prive les habitants d'un service de proximité essentiel et participe à la dévitalisation des centre-bourgs que l'ensemble des acteurs locaux s'efforce de combattre.

AR Prefecture
017-211703608-20261126-15_20_11_2026-DE
Reçu le 26/11/2026

Aussi et considérant :

-La mission de service public assurée par La Poste auprès des habitants, telle que définie par la loi du 2 juillet 1990,

-La localisation géographique de Sainte Marie sur le territoire de l'Ile de Ré et l'importance de sa population (commune la plus peuplée de l'Ile), qui justifient la présence de services nécessaires pour répondre aux besoins des habitants,

-La possibilité de développer une offre de services complémentaire à celle du bureau de La Poste (retrait et dépôt de colis par exemple)

-Les démarches déjà engagées par le Maire de la commune auprès de la direction de La Poste, restées sans réponse à ce jour *(à vérifier)*

Le conseil municipal de Sainte Marie de Ré, réuni en mairie le 20/11/2026,

-Ne saurait accepter la dégradation observée du service postal dans la commune.

-Exige le maintien du bureau de La Poste à Sainte Marie de Ré

-Demande qu'une concertation soit engagée sans délai avec les directions régionale et départementale de La Poste quant aux perspectives d'évolution du service postal et de sa présence territoriale.

Vote : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 23 novembre 2026

Le secrétaire
Jean-Luc CASTELEIN

Le Maire,
Franck MUSSILLIER

MAIRIE de STE-MARIE-de-RE (CHTE-MME)